

La lettre d'info du Choix 59/62 Été 2025

Edito

Ce semestre nous avons suivi de près les débats à l'Assemblée sur la proposition/projet de loi « fin de vie » et bien sûr, nous avons poursuivi nos rencontres avec députés et sénateurs.

Au moment où peut-être un texte sera voté à l'automne, notre ami médecin Bernard Senet sera jugé au tribunal correctionnel de Paris pour avoir accompagné des patients dans leur choix de mort volontaire ... Opposer Soins palliatifs et Aide médicale à mourir, c'est ce à quoi s'ingénient nos médias dans les joutes stériles d'un débat franco-français lassant. La Belgique nous offre une fois de plus un modèle à taille humaine.

Bienvenus dans notre Lettre d'info à mi-année.



1 – Fin de vie: Un texte surtout inégalitaire

Le texte-projet de loi, relatif à l'Aide à mourir, repris en proposition de loi par le député Olivier Falorni après la dissolution de l'Assemblée Nationale, avait été corrigé à la marge par la Commission des affaires sociales qui en avait modifié l'article 2, laissant ainsi au patient le choix du mode d'administration du produit létal. Le Gouvernement est revenu sur cet article par un amendement déposé par la ministre de la santé.

Le texte voté par l'Assemblée et présenté au Sénat a donc enteriné le choix initial du projet gouvernemental de n'accorder cette aide que sous la forme restrictive du suicide assisté, jamais nommé, dont l'objet est très clairement d'écarter le corps médical de l'acte lui-même. Un corps médical de plus en plus mis à mal par des politiques libérales obsédées par la recherche de réduction des coûts dans les services publics.

Cette orientation droitiste, nous n'avons eu de cesse de la dénoncer de même que les conditions d'accès à ce « droit » qui en réduisent encore le périmètre aux patients majeurs, résidents français atteints d'une maladie qui engage leur pronostic vital en phase avancée ou terminale.

Ce texte pourra-t-il être amélioré par le Sénat ? Le scénario le plus probable est que les 2 chambres ne se mettant pas d'accord sur un texte, sa réécriture sera confiée à une commission mixte dite paritaire formée de 7 députés et 7 sénateurs, et échappera, une fois encore, à un débat parlementaire de fond.

En attendant, le texte tel qu'il est aujourd'hui, s'il ouvre quand même une alternative à l'unique sédation profonde actuelle, ne permettra pas d'endiguer les suicides et départs à l'étranger, Belgique ou Suisse. La situation aujourd'hui en France sur l'Aide médicale à mourir rappelle celle des femmes avant la loi de Simone Veil leur ouvrant droit à l'IVG. Elles ont alors imposé au pouvoir de prendre en compte les pratiques revendiquées d'avortements illégaux et de faire de cette question une question de santé publique faisant devoir aux législateurs.

C'est à eux que nous nous adressons une nouvelle fois aujourd'hui, sénateurs et sénatrices. Nous rencontrerons celles et ceux qui voudront bien regarder avec objectivité un texte attendu comme un texte de progrès et de justice : non pas un texte d'interdits mais d'encadrement de pratiques aujourd'hui clandestines qui ne cessent de se développer car elles répondent aux attentes de nous tous, les citoyens et citoyennes de ce pays.



2 - Un procès indigne

Notre ami Bernard SENET, médecin généraliste du Vaucluse, aujourd'hui retraité, mis en examen dans le cadre d'un présumé « trafic de pentobarbital » un barbiturique interdit en médecine française, sera traduit en justice en septembre prochain.

Bernard s'est toujours défendu de diffuser ce produit ni même de faire un quelconque prosélytisme en faveur de la mort volontaire. Il a en revanche toujours reconnu et s'en est expliqué dans les médias depuis 25 ans, qu'il avait accompagné des personnes en fin de vie ou en situation de souffrance extrême, lui réclamant aide. Et s'il a accordé cette aide, c'est bien qu'il considérait être de son devoir de médecin de ne pas abandonner un patient dans une situation clinique sans issue.

Le Choix assure la défense du médecin au tribunal correctionnel de Paris et nous osons envisager un verdict clément. Mais au-delà du procès, ce sont des hommes et femmes en grand nombre qui spontanément apportent leur soutien moral à un « **médecin courageux** », un médecin qui sait « **écouter et entendre la souffrance** », « être **juste humain** » nous dit-on... De nombreux soignants ont exprimé leur solidarité avec leur confrère « **dans l'attente d'une législation digne de la République française** », « **l'humanité de ce médecin** » est souvent citée, « **trop de souffrances encore liées à des attitudes rétrogrades du corps médical** » ...

Des personnalités du monde politique ont d'ores et déjà accepté de participer à un comité de soutien qui devrait voir le jour dès septembre et recueillir le soutien des milieux de la culture, des médias et de la santé.

Pour apporter votre soutien à Bernard Senet, n'hésitez pas à nous envoyer un message : lechoix5962@laposte.net ; réclamez-nous la pétition à faire signer autour de vous, ou encore pour les soignants signifiez votre soutien sur soutienbernardsenet@gmail.com.



3 – Accompagnement de fin de vie : peut-on encore opposer soins palliatifs à euthanasie, religion à athéisme, médecin à patient pour accompagner les fins de vie ?

L'opposition des soins palliatifs à l'euthanasie est au cœur des débats français sur la fin de vie. Nos médias plus enclins à rechercher les affrontements que l'investigation ont très largement fait écho à la parole des opposants à une aide médicale à mourir pour qui les soins palliatifs sont la réponse définitive aux demandes de soulagements de patients sans espoir de guérison. La question ne se pose pas chez nos voisins belges, qui, depuis 2002, bénéficient de 3 textes de loi complémentaires, le droit des patients, les soins palliatifs et l'euthanasie.

Corinne Van Oost, médecin en soins palliatifs dans la région bruxelloise, avait déjà fait paraître en 2014 un ouvrage remarqué intitulé « **médecin catholique, pourquoi je pratique des euthanasies** ». Plus récemment en 2024, elle rassemble autour d'elle des professionnels de santé à qui elle pose la même question : l'euthanasie est-elle un soin ? Son livre « **L'euthanasie au seuil des soins palliatifs** » ed Academia, nous a interpellé. Voilà ce qu'en écrivent nos lectrices :

« au travers de l'expression des uns et des autres apparaît la complémentarité entre soins palliatifs et euthanasie, le respect du malade et de ses droits, le refus de la toute puissance médicale, la compassion, l'empathie.

La philosophie des soins palliatifs, selon Corinne Van Oost, comprend quatre approches : un accompagnement médical pour rendre au maximum le malade confortable, un accompagnement psychologique, un accompagnement des proches et un accompagnement spirituel.

Ces dialogues entre soignants, médecins et psychiatres psychologues philosophes ou prêtres apportent une vision humaniste nuancée. Les difficultés ne sont pas masquées, comme les conflits intérieurs devant un acte pouvant être perçu comme transgressif...

A chaque page, les patients sont présents ».

L'expérience de Corinne Van Oost et de nombre de soignants belges est-elle compatible avec notre culture française du soin ? Nous lui poserons la question. Elle nous a fait le plaisir d'accepter notre invitation à débattre à Lille avec une juriste universitaire dont vous parlerons dans une prochaine lettre.

Nous vous souhaitons un bel été

Antenne Nord Pas de Calais

MDA 27 rue Jean Bart 59000 Lille

lechoix5962@laposte.net tel : 06 70 31 56 94

<https://choisirmafindevie.org>